



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 95290

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'annonce de la réservation d'un quota de places pour les bacheliers méritants dans certaines filières universitaires. Dans le cadre du projet de loi égalité et citoyenneté qui sera prochainement soumis à l'examen du Parlement, le Gouvernement a annoncé que, pour lesdits bacheliers, quinze pour cent des places dans les licences considérées comme étant « en tension » leur seront réservées. Elle souhaiterait qu'il puisse préciser les modalités concrètes de mise en œuvre de cette réforme et notamment la manière dont seront sélectionnés les cursus concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95290

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3523

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)